

# **INTEGRATION FINANCIERE MAGHREBINE : DEFIS ET PERSPECTIVES**

**Taleb Fatima, Université de Mascara**

**Benhabib Abderrezak, Université de Tlemcen.**

**Hachemaoui Kamel, Université de Mascara**

## **RESUME**

Dans le contexte maghrébin, deux raisons peuvent être avancées pour justifier l'intérêt qui doit être accordé à l'intégration régionale notamment sous son aspect financier, à savoir, la mondialisation et la réussite du modèle européen.

L'objectif de ce travail est d'évaluer le potentiel d'intégration financière régionale maghrébine et ce à la lumière de l'expérience européenne. L'évaluation va se faire à travers trois paramètres à savoir : la libéralisation des marchés financiers, le contrôle prudentiel et l'harmonisation fiscale. Ces paramètres représentent, selon Plihon (2002), les politiques autour desquelles le modèle d'intégration européenne s'est articulé.

**Mots clé :** intégration financière régionale, Union du Maghreb Arabe, contrôle prudentiel, harmonisation fiscale.

## **Abstract :**

In the Maghreb context, two reasons can be advanced to justify the interest which must be granted to the regional integration in particular with its financial aspect, namely, the globalization and the success of the European model.

The objective of this work is to estimate the potential of Maghreb financial integration in the light of the European experience. The evaluation is going to be made through three parameters namely: the liberalization of financial markets, the prudential control and the fiscal harmonization. These parameters represent, according to Plihon (2002), the policies of which the model of European integration was articulated.

Keywords: regional financial integration, Arab Maghreb Union, prudential control, fiscal harmonization.

## **1. Introduction**

Impulsée par la proximité géographique, la tendance de regroupement économique ne cesse de prendre de l'ampleur dans la plupart des régions au

monde. En effet, la majorité des pays ayant opté pour un processus d'intégration régionale ont pour objectifs le soutien de la prospérité économique et la présence dans la scène économique mondiale. Depuis les années quatre vingt, on assiste à une résurgence de l'intégration régionale dans le monde. Ce regain d'intérêt s'explique par le succès de l'Union Européenne et la montée en puissance du phénomène de mondialisation.

Le projet maghrébin doit être abordé sous ses différents aspects, politique, social, culturel et économique. Notre intérêt va vers l'économie dans son volet financier que la littérature n'a pas manqué de souligner l'effet de l'intégration financière régionale sur la croissance économique (Levine, 1997 ; Gianetti et al., 2002 ; CEA, 2008 ; BAD, 2010)

Dans ce sens, l'intégration financière au Maghreb peut générer une croissance économique dans la mesure où elle facilite les réformes financières dans le cadre national, permet des gains en termes d'économie d'échelle et accroît la compétitivité.

Dans cet écrit, il sera question de voir si une intégration financière régionale au sein du Maghreb est envisageable et ce à la lumière de l'expérience européenne.

## **2. Le Maghreb : une vue d'ensemble**

La première tentative de libéralisation des échanges intermaghrébins remonte à 1964, date du lancement à Tunis du Comité Permanent Consultatif du Maghreb (CPCM). Mais se fut l'échec en 1970 pour cause, la divergence des politiques économiques adoptées par les différents pays après leur indépendance. En février 1989, un nouveau projet d'intégration a vu le jour avec la signature du traité portant création de l'Union du Maghreb Arabe par l'Algérie, la Libye, la Mauritanie, la Tunisie et le Maroc. Ce dernier a pour objectif la constitution d'un espace d'échange et de circulation des hommes, des biens, des services et des capitaux comme le souligne l'article 02 du Traité<sup>1</sup>.

Cependant, bien qu'un nombre considérable d'accords bilatéraux<sup>2</sup> soit signés entre les pays de la région, leur mise en œuvre reste bloquée par l'absence d'une volonté politique. En effet, les commerciaux et financiers restent en deçà des aspirations. Selon la CNUCED, en 2011, le commerce

---

<sup>1</sup> [www.maghrebarabe.org](http://www.maghrebarabe.org)

<sup>2</sup> Rares sont les accords multilatéraux entre les pays de la région.

intra- zone n'a représenté s que moins de 4% du commerce avec le reste du monde (cf. tableau N° 01).

**Tableau n°1 : Commerce intra-UMA (importations-exportations) (2005-2011)**

ANNEE		2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
ECONOMIE	MESURE							
UMA (Union du Maghreb arabe)	<b>IMPORTATIONS</b>							
	Dollars des États-Unis aux prix courants et taux de change courants en millions	1 853	2 312	2 856	4 138	3 078	3 239	5 010
	Pourcentage par destination	3,00	3,46	3,30	3,52	3,00	2,92	3,95
	<b>EXPORTATIONS</b>							
	Dollars des États-Unis aux prix courants et taux de change courants en millions	1 895	2 355	2 842	4 540	3 241	3 789	4 689
	Pourcentage par destination	1,91	1,97	2,11	2,49	2,89	2,71	3,55

CNUCED, UNCTADstat(2011)

Nous considérons que la construction maghrébine a été entravé par un certains nombres de causes objectives tel que l'arrivée d'autres projets concurrents comme le partenariat euro-méditerranéen et l'insertion à l'économie mondiale à travers l'adhésion à l'OMC. D'autres causes d'ordre politique, ralentissent l'aboutissement du projet maghrébin tel que le conflit maroco-algérien sur le Sahara Occidental.

Cela n'écarte pas le fait que la région ait un potentiel non négligeable de commerce entre les pays membres (Achy, 2007 ; Millogo, 2011) vu leur richesse en ressources naturelles, leur rapprochement géographique et leur

histoire, langue et religion communes. Dans le même ordre d'idées, les pays du Maghreb ont accompli des progrès remarquables dans la réforme de leurs secteurs financiers et ce pour un même objectif celui de s'aligner aux normes internationales pour une meilleure insertion dans l'économie mondiale. Tant d'atouts, qui ne font que renouveler l'intérêt pour l'intégration maghrébine.

### **3. Fondements de l'intégration financière européenne**

L'intégration financière est un processus de création d'un marché unique des services financiers et de capitaux à court, moyen et long terme caractérisé par la loi du prix unique pour des biens semblables (Caesar, 1989).

La Banque Centrale Européenne (BCE), considère qu'un marché financier est intégré s'il est régi par la « Loi du Prix Unique » et où l'offre et la demande réagissent instantanément aux prix transfrontaliers.

Inspiré par les travaux de la BCE, (Pop, 2008) stipule qu'un marché intégré signifie que tous les opérateurs exerçant des activités financières bénéficient d'un traitement équitable et de la non discrimination quant à l'accès aux différents services financiers. Une démarche d'intégration financière régionale (IFR) n'est envisageable que dans un contexte de marché ouvert, régulé et harmonisé dans la zone intégrée.

L'intégration financière européenne s'inscrit dans un processus d'intégration économique qui a débuté dans le milieu des années cinquante (Caesar, 1989 ; Plihon, 2000), pour (Plihon, 2002), l'IFR s'articule autour de trois politiques fondamentales :

1. une régulation des marchés financiers qui comporte la libéralisation des systèmes financiers nationaux, permettant une concurrence saine ;
2. un contrôle prudentiel qui garantit la sécurité des usagers et la stabilité du système financier et monétaire ;
3. enfin, une harmonisation de la fiscalité des revenus financiers.

Il ne faut pas manquer de signaler que l'intégration financière européenne est avant tout un processus politique qui s'est inscrit dans le cadre de la volonté de créer une union économique et monétaire.

#### **4. Quelles perspectives pour l'intégration financière maghrébine ?**

Dans la détermination du potentiel d'intégration financière du Maghreb, il ne sera pas pris en compte les problèmes politiques inter maghrébins qui existent essentiellement entre l'Algérie et le Maroc à cause du Sahara Occidental parce que le contexte mondial actuel ne laisse pas beaucoup de choix aux pays maghrébins. Face à la vague déferlante de la mondialisation et où les actions solitaires ne sont pas de mise (Bacconnier, 2003), l'intégration régionale constitue, à n'en pas en douter, un moyen incontournable pour s'engager dans le commerce mondial.

En outre, une analyse précise nécessite la prise en considération de l'écart de développement entre les pays européens et maghrébins.

##### **4.1. La régulation des marchés financiers**

La régulation des marchés financiers englobe la libéralisation bancaire et financière, accompagnée d'une harmonisation de la réglementation entre les pays de la zone intégrée.

Le secteur bancaire dans les pays maghrébins a connu des mutations importantes en matière de législation surtout après les années 1980, dans le cadre de la restructuration économique dictée par le FMI et qui s'est imposée comme une nécessité du passage de ces pays à l'économie de marché et l'intégration à l'économie internationale (Keramane, 1996). En effet, sous l'égide du FMI, la porte était grande ouverte au processus de privatisation (Bras, 1999), donc aux opérateurs privés et étrangers et ce dans une volonté d'assainir les portefeuilles des banques et d'encourager une concurrence saine et loyale, après des décennies du monopole de l'Etat. C'est dans ce cadre qu'on peut envisager le rapprochement entre le secteur financier des pays en question.

Cette ouverture du secteur bancaire aux différents opérateurs a permis, dans les trois pays maghrébins, une évolution de sa structure. Ceci s'est manifesté principalement dans l'augmentation du nombre de banques privées et étrangères opérant sur leurs sols respectifs.

La réglementation de chacun des trois pays maghrébins autorise à toute banque étrangère d'exercer sur son sol à condition de respecter les lois dictées par les autorités nationales et qui sont généralement conformes aux normes internationales (Knight, 1999).

En effet toute banque maghrébine ayant obtenue l'agrément dans son pays peut, après autorisation, exercer dans les autres pays maghrébins sans aucune discrimination. Ceci, peut être considéré, dans un premier temps un acquis fondamental en attendant d'autres initiatives vers une coordination des politiques maghrébines.

En ce qui concerne le mouvement des capitaux, il est possible aussi bien aux résidents qu'aux non-résidents d'opérer des transferts (Abed, 2003). Ainsi, pour le financement des activités à l'étranger complémentaires à leurs activités dans leur pays respectifs, les agents résidents sont autorisés de transférer des capitaux à l'extérieur. Cette mesure est valable pour l'Algérie (Khennas, 1992), le Maroc<sup>3</sup> et la Tunisie (Abbate, 2001). Il est également reconnu le droit aux entreprises étrangères (maghrébines soient-elles ou non) de transférer leurs profits.

En reconnaissant le rôle important de la bourse au développement et à la diversification du mode de financement de l'économie, les autorités maghrébines ont adopté plusieurs mesures pour améliorer la capacité de ce marché dans la mobilisation des ressources. Des avantages fiscaux et de nouvelles réglementations ont été mises en place afin d'encourager les investisseurs, nationaux et étrangers, de pénétrer les marchés boursiers maghrébins.

Malgré ces mesures, le rapport entre la capitalisation boursière et le PIB reste en deçà des attentes surtout en Algérie où ce taux ne dépasse pas les 0.1%. Pour les deux autres pays maghrébins, la situation est meilleure dans la mesure où ce taux dépasse, respectivement, les 20% et 50% en Tunisie et au Maroc. Cette situation est due de prime abord au nombre très limité des titres cotés permettant la mobilisation de l'épargne nationale et étrangère et aux difficultés financières qui touchent les secteurs des assurances (*cf.* tableau n° 02).

---

<sup>3</sup> [www.animaweb.org/](http://www.animaweb.org/)

**Tableau n°2 : évolution des marchés boursiers maghrébins, 2007 et 2011.**

Pays	Nombre de sociétés cotées		Capitalisation du marché (% du PIB)	
	2007	2011	2007	2011
Algérie	2	3	0.07	0.09
Maroc	73	75	100.95	59.95
Tunisie	51	57	13.72	20.85

**Sources : élaboré par l'auteur selon les sources : Bourses d'Alger, de Casablanca et de Tunis, CNUCED, UNCTADstat (2011)**

Certes, les systèmes financiers maghrébins se trouvent à des niveaux différents de développement, mais l'analyse effectuée dans le cadre de ce travail montre une convergence des politiques adoptées en matière de libéralisation bancaire et financière. Faut-il noter que cette convergence n'est pas l'aboutissement d'une démarche volontariste visant à rapprocher les systèmes financiers maghrébins, mais elle résulte des exigences des institutions internationales notamment, le FMI et l'OMC. Cependant, une possibilité d'intégration financière maghrébine est de mise.

#### **4.2. Le contrôle prudentiel**

La démarche prudentielle est au cœur du suivi de l'activité bancaire par les instances de contrôle, notamment les banques centrales et les autorités de supervision tant au niveau national, régional ou encore international.

Dans les pays du Maghreb, vu leur implication avec le FMI, suivent les mêmes directives qui leur sont imposées. En effet, dans le cadre du contrôle prudentiel, l'Algérie, le Maroc et la Tunisie suivent la même politique, à des différences près. Les banques et établissements financiers maghrébins sont contrôlés selon deux modalités (tout comme les européens) : le contrôle sur place effectué par des missions d'inspections et sur pièces à partir des documents envoyés à l'autorité de tutelle.

En plus, dans les trois pays, les autorités de contrôle ont mis en place des règles de prévision contre les risques d'insolvabilité, d'illiquidité et le risque de marché. Deux instruments sont utilisés sur ce sujet : l'application de ratio prudentiel obligeant les acteurs à avoir des niveaux de fonds propres adéquat qui tient compte des risques encourus et l'application d'un système d'assurance des dépôts destiné à protéger les déposants contre les défaillances bancaires.

En effet, la mise en place des accords de Bâle I et II dans les pays du Maghreb permet aux banques maghrébines de converger vers les standards internationaux ainsi un rapprochement entre les trois pays du Maghreb en terme de régulation et de contrôle. Ces convergences dans la réglementation (avec d'autres mesures complémentaires propres à chaque pays) sont dues comme dans le premier cas de régulation aux engagements des pays maghrébins avec les institutions internationales. On peut reprocher au Maghreb une atonie quant à l'application de ces réglementations à cause de la défaillance du système judiciaire<sup>4</sup> qui, notons le, est au cœur de la réforme dans les trois pays en question. Cette initiative renforcera l'application des règles prudentielles.

Force est de constater que ce deuxième point a constitué la cheville ouvrière de l'intégration financière européenne et qui sera de même pour une éventuelle intégration maghrébine.

### **4.3. Analyse de l'harmonisation fiscale**

L'absence d'harmonisation des politiques fiscales n'a pas freiné le processus d'intégration financière en Europe (Plihon, 2002). En effet, il a fallu attendre la réalisation de l'intégration pour voir apparaître les premières tentatives d'harmonisation fiscale. A titre d'exemple, l'UE envisage d'instaurer une assiette commune de taxation<sup>5</sup>.

Au Maghreb, parler à ce stade d'une harmonisation fiscale serait prématuré, dans la mesure où les politiques fiscales de chaque pays dépendent de leurs caractéristiques économiques, ce qui est tout à fait normal. Néanmoins, l'absence d'une telle harmonisation ne constituera pas un frein à un éventuel processus d'intégration financière, du moins à court terme, si les opérateurs maghrébins perçoivent de réels avantages à intégrer le marché de la région.

---

<sup>4</sup> Peterson Institute for International Economics (2008), Banking and Insurance Sector Study Prospects for Greater Global and Regional Integration in the Maghreb, Washington, DC

<sup>5</sup> [www.euronews.net](http://www.euronews.net).

## **5. Conclusion**

Malgré la spécificité de chacun des systèmes économiques des pays maghrébins, l'analyse que nous avons effectuée laisse apparaître une possibilité d'adoption du modèle européen d'intégration, sans pour autant être sur mesure.

En effet, en matière de régulation, de libéralisation financière et de contrôle prudentiel, l'Algérie, la Tunisie et le Maroc suivent les mêmes politiques qui ont constitué la pierre angulaire de l'intégration financière européenne. Mais faut-il le mentionner, les pays candidats à l'intégration doivent être en mesure de renforcer et de veiller à la bonne application de ces politiques et surtout de promouvoir les relations intermaghrébines en matière de coordination et d'harmonisation et de faire table rase de tous les conflits qui peuvent exister entre eux.

En plus, l'intégration maghrébine s'impose comme une solution inévitable face à la montée en puissance du courant de mondialisation et en parallèle le phénomène des groupements régionaux qui ne font que minimiser les chances des pays en développement d'avoir une part du marché mondial et de subsister à la concurrence.

En dépit d'être un rêve ou une nécessité, l'intégration maghrébine est une demande solennelle faite par les « partenaires » européens et américains.

## **6. Bibliographie**

1. Abbate F., (2001), « L'intégration de la Tunisie dans l'économie mondiale : opportunités et défis », Rapport présenté au cours d'un atelier de travail organisé à Tunis le 25/26 Septembre par CNUCED- PNUD.
2. Abed G-T., (2003), « croissance et mondialisation, Pourquoi la région du Moyen Orient et de l'Afrique du Nord est à la traîne ? », Finances et Développement, Vol 40, n°1-3 pp. 10-14.
3. Achy L., (2007), « Le commerce intra-régional : l'Afrique du Nord est-elle une exception ? » Economie du Maghreb n°III
4. Bacconnier E., (2003), « Le régionalisme en Afrique », Grain de sel, n°25, Décembre.

5. BAD (2010), « Intégration du secteur financier dans trois régions d'Afrique : Comment l'intégration financière régionale peut soutenir la croissance, le développement et la réduction de la pauvreté ? »
6. Bras J-Ph. (1999), « Ces mutations administratives si nécessaires... », Panoramiques, Editions Ediff
7. Caesar R., (1989), « Europe 92 : l'intégration financière », IFRI, MASSOURI, Paris.
8. Commission Economique pour l'Afrique, (2008), « Etat de l'intégration régionale en Afrique III, vers l'intégration monétaire et financière en Afrique »
9. ECB, (2003), *Monthly Bulletin*, October.
10. Gianetti, M. et al. (2002), « Financial market integration, corporate financing and economic growth, » European Commission Economic Papers No. 179, Brussels.
11. Keramane A., (1996), « L'économie algérienne entre stabilisation et ajustement structurel. », *L'économie*, n°38, pp. 11-18, Novembre.
12. Khennas S., (1992), « La régulation de l'économie algérienne : de bureaucratie rentière à l'Infitah », *NAQD* n°4, pp. 90-99.
13. Knight M., (1999), « Les pays en développement ou en transition devant la libéralisation financière », *Finances et Développement*, Vol 36 n°2-6, pp 32-35.
14. Levine, R. (1991). « Stock Markets, Growth, and Tax Policy. » *The Journal of Finance* 46(4)
15. Millogo A., (2011), « Estimation du potentiel de commerce dans l'Union du Maghreb Arabe (UMA) par un modèle gravitationnel » Université du Sud Toulon Var.
16. Peterson Institute for International Economics (2008), *Banking and Insurance Sector Study Prospects for Greater Global and Regional Integration in the Maghreb*, Washington, DC

17. Plihon D., (2002), « Les politiques d'intégration des marchés financiers européens. », Thematic network EPOC, Mars.
18. Plihon, D. (2000) : « Quelle surveillance financière pour l'industrie des services financiers », Revue d'économie financière, n°60.
19. Pop A., 2008, « Le processus d'intégration financière en Europe : Quo Vadis ? », Regards croisés sur l'économie, n°3
20. [www.animaweb.org/](http://www.animaweb.org/)
21. [www.euronews.net](http://www.euronews.net).
22. [www.maghrebarabe.org](http://www.maghrebarabe.org)